

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2011</b></p>
--

**Présents :** Tous les membres en exercice à l'exception de Muriel GOYER, Jean-Marie HOLÉ, Joël LECLERC, Philippe LEMAITRE.

**Secrétaire :** Jacqueline LENOEL.

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, :

- ☞ de voter et d'approuver le compte administratif 2010 relatif au budget principal de la commune ;
- ☞ de voter et d'approuver le compte administratif 2010 relatif au budget annexe de l'assainissement ;
- ☞ de voter et d'approuver le compte administratif 2010 relatif au budget annexe du lotissement ;
- ☞ de reconduire les taux de la fiscalité directe locale 2010 pour l'année 2011 en tenant compte de la mise en œuvre de la réforme de la fiscalité directe locale et de voter un produit attendu de 453 861 € de contributions directes locales pour l'année 2011 ;
- ☞ de procéder au vote des subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé en déterminant l'enveloppe globale affectée aux associations et autres personnes de droit privé et en individualisant en annexe du budget principal de la commune les crédits votés par bénéficiaire.
- ☞ de fixer le montant de l'enveloppe globale destinée aux subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé pour l'année 2011 à 9 000 € et de voter les crédits par bénéficiaire ;
- ☞ d'affecter le résultat de fonctionnement du budget principal de la commune pour l'exercice 2010 d'un montant de 474 408.64 € au compte 1068 pour un montant de 384 408 € et au compte 002 pour un montant de 90 000 € ;
- ☞ d'affecter le résultat d'exploitation du budget assainissement 2010 d'un montant de 122 670 € au compte 1068 pour un montant de 10 000€ et au compte 002 pour un montant de 112 670 € ;
- ☞ d'affecter le résultat de fonctionnement d'un montant de 60 000 € du budget lotissement 2010 au budget lotissement 2011 au compte 002, report en fonctionnement ;
- ☞ de voter le budget primitif 2011 de la commune s'équilibrant en dépenses et recettes à 1 114 078 € pour le fonctionnement et à 2 035 117€ pour l'investissement ;
- ☞ de voter le budget primitif 2011 de l'assainissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 342 670 € pour l'exploitation et à 620 074 € pour l'investissement ;
- ☞ de voter le budget primitif 2011 du lotissement s'équilibrant en dépenses et recettes à 60 000 € pour le fonctionnement et à 14 763 € pour l'investissement ;
- ☞ d'autoriser la Saur à procéder aux dégrèvements sur consommation suite à des fuites d'eau ;
- ☞ d'approuver l'avant-projet définitif relatif à la construction de deux logements locatifs rue des Miellettes, d'autoriser M. Le Maire à déposer le Permis de Construire correspondant ;
- ☞ de vendre six bouées avec mouillages à la Communauté de Communes de Carentan au prix de 3 000 € TTC.

Saint-Germain-sur-Ay, le 10 mai 2011

Le Maire,  
Thierry LOUIS